# FONDATION MAIF

# Une image contenant texte  Description générée automatiquement

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET**

**PREALABLES**

**Avant de soumettre votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quelques lignes qui décrivent les principes sur lesquels la Fondation MAIF n’entend pas déroger et qui devront être respectés pour qu’un soutien soit envisagé.**

**1 - Confidentialité sur le projet**

**Au regard de son engagement financier et de sa mission au service de la prévention des risques en direction de tous les publics, la Fondation MAIF doit pouvoir proposer des outils de communication et mettre en œuvre des actions de sensibilisation ou de prévention. Il ne saurait lui être imposé une quelconque confidentialité sur le projet de recherche et ses résultats.**

**2 – Impact**

**Le projet sera jugé sur sa dimension de recherche scientifique ainsi que sur son impact potentiel sur la société. Il est fortement souhaité, au-delà d’un éventuel impact économique, un impact social et/ou environnemental à court/moyen terme. Cette dimension doit être clairement exposée. Provoquer des changements positifs et conséquents pour les individus et pour la société dans l’ensemble est impératif.**

**3 - Budget du projet et dépenses éligibles**

**La Fondation MAIF a vocation à soutenir les travaux de recherche en leur accordant les moyens supplémentaires nécessaires pour réaliser le projet. En ce sens, les coûts du personnel permanent ne constituent pas en général des dépenses éligibles, non plus que les frais de structure forfaitaires.**

**Le budget complète la compréhension du projet en détaillant pour chacune des phases et chacune des lignes les montants estimés au plus près pour obtenir les résultats souhaités. Le budget est par nature prévisionnel et la part de financement accordée par la Fondation constitue une limite d’engagement sous réserve du contrôle des dépenses exposées.**

**Le suivi régulier du projet permet d’ajuster le budget en fonction de son avancement.**

**4 - Facturation**

**La contribution de la Fondation MAIF étant liée au principe des dépenses contrôlées, les factures émises comporteront en annexe l’état d’avancement des travaux et le bilan des dépenses effectuées au titre de ces travaux. Les relevés de temps passés ou factures justificatives détaillées devront être fournis pour permettre les règlements.**

**Le soutien financier alloué par la Fondation MAIF relève d’une opération non soumise à la taxe sur la valeur ajoutée puisque, même si elle se situe dans le champ de la TVA, elle en est exonérée dans la mesure où les travaux financés ne sont pas en concurrence avec le secteur marchand et répondent à une finalité d'intérêt général.**

**5 - Propriété**

**Compte tenu de la mission d’intérêt général de la Fondation MAIF et de ses dispositions statutaires dûment approuvées par décret, si les connaissances propres et les savoirs mis en œuvre par l'entité soutenue restent sa propriété, les résultats issus du projet seront publics et leur propriété fera l’objet d’une répartition entre les parties prenantes.**

**Titre explicite et communicant du projet** **:**

*(5 mots maximum sans acronyme)*

**Date d’envoi :**

***[Cette présentation rédigée en arial 10 s’étalera sur trois pages maximum]***

1. Titre.
2. Organismes concernés (dénomination et coordonnées) et entité coordinatrice.
3. Durée du projet.
4. Présentation résumée du projet de recherche.
5. Modalités de partage vers la communauté scientifique.
6. Descriptif des impacts sociaux ou environnementaux, potentialités applicatives, bénéficiaires potentiels, modalité de communication et de partage vers le grand public.
Plus d’information et d’explications sur les attentes en matière d’impact 🡪 [Des projets à impacts sociaux et sociétaux (fondation-maif.fr)](https://www.fondation-maif.fr/article-1-1354.html)
7. Budget :
* *Budget afférent au projet* – à présenter sous forme de tableau synthétique en distinguant :
* le montant global : merci de faire apparaître clairement le détail du calcul des différentes lignes (matériel, déplacements, personnel, etc…) ;
* la partie prise en charge par les organismes, notamment au titre des personnels permanents contributeurs ;
* la part financée par d’autres partenaires ;
* la part demandée à la Fondation MAIF.